

2022-12-11

Exploitation forestière majeure au Lac Carillon

Comme annoncé dans la manchette précédente, voici l'action que nous vous proposons de réaliser à titre de villégiature pour exprimer au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) vos préoccupations à l'égard des coupes forestières planifiées dans le secteur du Lac Carillon.

Dans le contexte où il est impossible d'interdire les coupes forestières, la seule façon d'en contrôler l'impact sur notre territoire est de demander à ce que la gestion des coupes forestières soit confiée au Parc naturel régional de Portneuf.

Il existe au Québec un seul organisme sans but lucratif comparable au Parc naturel régional de Portneuf qui a obtenu cette délégation de gestion de la forêt. Cet organisme détermine donc, sur un territoire de la région de Gatineau, à quel moment, comment, dans quelle zone, de quelle manière, etc.. seront exploités les quotas de coupes déterminés par le gouvernement. On appelle ça une forêt de proximité.

Depuis 2015, le Parc naturel régional de Portneuf a demandé à maintes reprises au MRNF d'obtenir la délégation de gestion des coupes forestières sur son territoire comme c'est le cas à Gatineau. Ses demandes demeurent sans réponse à ce jour. C'est la deuxième fois que le MRNF cible le secteur du Carillon sans se préoccuper du secteur, de ses villégiateurs et des utilisateurs ou du Parc. Nous nous retrouvons à chaque fois face à ce fait accompli et à la dernière minute.

Par conséquent, votre conseil d'administration de l'ARC vous invite à remplir le formulaire de la consultation publique du MRNF et de demander, dans la section commentaire du formulaire, que **la gestion de l'exploitation forestière soit confiée au Parc naturel régional de Portneuf. C'est notre meilleure garantie que la forêt de notre secteur sera exploitée dans le respect de notre environnement, de notre forêt et de nos préoccupations comme villégiateurs.**

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org





4115 chemin de Sauvagine
St-Ubalde, Québec
GOA 4L0

Votre démarche s'ajoutera aux résolutions adoptées par les municipalités de Portneuf, incluant la municipalité de Saint-Ubalde, qui demandent au MRNF de confier la gestion de l'exploitation forestière du secteur au Parc naturel régional de Portneuf.

Ensemble, nous arriverons sans doute à éviter le pire pour nos forêts et notre qualité de vie.

Nous comptons sur vous et vous remercions de votre participation

Votre C.A.

Donald, Daniel, Nelson, Guy, Jacques, Jean-François, Carole

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org

